



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 103273

Texte de la question

M. Joël Giraud appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les restrictions de financement touchant le secteur des personnes âgées. En effet, les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) des Hautes-Alpes connaissent de vives inquiétudes quant aux réductions substantielles de la dotation allouée par l'agence régionale de santé PACA. Les SSIAD des Hautes-Alpes déplorent une logique comptable qui remplace maintenant la logique de soins et qui engendre un climat d'incertitude et d'inquiétude quant aux moyens dont ils disposeront pour assurer des soins de qualité à leurs usagers. En conséquence, la pérennité des actions entreprises par les SSIAD auprès du public dépendant et l'emploi du personnel soignant sont sérieusement remis en cause. Certains SSIAD sont contraints de cesser la prise en charge à domicile des interventions des infirmiers libéraux. À l'heure du grand débat sur la dépendance et la prise en charge de la perte d'autonomie, fixé au premier rang des chantiers prioritaires pour 2011, il lui demande les intentions du Gouvernement pour remédier à cette problématique.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103273

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2662

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)